



Compte rendu du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du 07/11/2018

A l'ouverture du CHS-CT, le Directeur annonce que la recherche d'un(e) médecin de prévention n'a encore rien donné.

La note départementale du 17 octobre dernier cadrant les activités de la médecin de prévention (MP) régionale en les limitant aux "urgences", des questions se posent quant au suivi des visites quinquennales, de celles annuelles, et des spécifiques (ORL par exemple) des agents du CDC etc. Nous y reviendrons dans le cadre de l'examen des fiches de risques.

Une liminaire (ci-jointe) est lue par les représentants CGT, notamment sur le refus de notre syndicat de voir disparaître les instances locales des CHS-CT, ainsi que sur les suppressions/restructurations de postes et services.

L'ordre du jour (OJ) est ensuite entamé avec l'étude des **fiches de risques professionnels**.

Il ressort que des actions de formation sont à organiser pour beaucoup de services. Des trousse de secours (pharmacie) restent également à fournir, notamment aux agents utilisant un véhicule dans le cadre de leurs missions. Enfin, beaucoup de postes de travail nécessitent un aménagement.

Les formations **gestion des conflits** (entre agents -> GT RPS ; avec les usagers -> formation par un intervenant) sont actées et feront, pour la 1ère, l'objet d'un groupe de travail (GT) avant la fin de l'année (à priori, 18/12), la 2ème étant proposée au prochain plan, en veillant à la qualité du service fourni, celui-ci étant très variable d'un intervenant à l'autre. Le Directeur, l'AP et l'ISST s'emploient à cette recherche. Les **trousse de secours** manquantes seront fournies à tous ceux qui en manquent, et renouvelées là où elles doivent l'être.

L'ISST doit rappeler le **guide d'ergonomie** fourni par Ulysse dans la

prévention (positionnement bureau, écran, siège etc.) et lors de leur installation (ou mobilité physique), les agents doivent vérifier que ce poste est bien installé, au besoin en demander la réinstallation. Par ailleurs, des bureaux à plan droit sont privilégiés (par rapport à ceux avec retour, moins modulables).

Les géomètres s'étant plaints de ne pas avoir reçu les **chaussures montantes** prévues (qui auraient été distribuées), l'AP est chargé de les rencontrer pour voir ce qu'il en est.

Des problèmes d'ambiance thermique (chauffage notamment) sont évoqués (certains boxes de réception ne sont pas équipés de radiateurs), ils seront répertoriés et une solution sera recherchée.

La situation des **agents du CDC** est à nouveau évoquée :

- les nouveaux arrivés (1/9/18) n'ont pas eu de visite préalable par la MP -> à faire d'urgence ;

- tous ceux qui n'ont pas eu de visite ORL sont en attente de la note de la DG (suite aux chocs acoustiques signalés dans certains CDC).

La direction va faire le point sur ces deux sortes de visites. Nous en surveillerons la progression.

Le deuxième point de l'OJ est ensuite abordé : **l'Adaptation Structures Réseau (ASR) et le dispositif de mise en oeuvre, avec les fiches d'impact sur les conditions de travail.**

1/ Le directeur affirme avoir eu des "contacts épistolaires" avec les directeurs d'hôpitaux et d'EHPAD transférés.

L'hôpital de Limoux a réuni son conseil de surveillance, qui a voté une motion en demandant le maintien de la gestion au CFP de

Limoux. Ils ont en effet peur de perdre la qualité du conseil et la bonne gestion du CFP.

Castelnaudary n'a à ce jour pas répondu. La direction doit reprendre contact.

Aux questionnements et angoisses des directeurs de ces structures et des élus, le directeur répond que "la politique d'implantation de la DGFIP n'a jamais été conditionnée par les élus locaux".

Selon lui, l'ASR vise à "gérer la diminution des effectifs dans le contexte imposé par la DG en prévision des groupements hospitaliers de territoire" (GHT, ou centralisation de l'offre hospitalière, donc diminution du nombre d'hôpitaux, donc de l'offre médicale, NDLR).

Les OS insistent sur la nécessaire formation d'un des agents transférés au contentieux des hébergés (EHPAD), domaine TRES spécialisé. La direction affirme qu'il sera formé, "mais pas tout de suite" (donc après qu'il aura commencé à apprendre "sur le tas" !) Par ailleurs, les OS alertent la direction sur le transfert de 16 EHPAD avec moins d'agents dédiés : le directeur affirme que **"la gestion hospitalière ne se résume pas à des dépenses/recettes, et que des cadres A+ ajoutés vont "professionnaliser" la fonction et augmenteront la qualité de la prestation "conseil" fournie".**

Cette notion, dégradante pour les agents actuellement en charge de ces dossiers, est largement combattue par les OS qui s'insurgent, lors d'un débat où la langue de bois préside, d'autant de mépris (d'ailleurs ressenti par les agents en poste). "Ils ne font pas du mauvais travail, mais ce sera encore mieux avec un A+ plus "professionnel" répond le directeur...

2/ Ginestas-> Narbonne Agglo : la direction se flatte de pouvoir résorber un surnombre (B) lors du transfert.

Elle évoque ensuite le "contentement" des élus devant la création de la Maison de Services Au Public (??? Il nous avait semblé le contraire lors de la manif organisée à Ginestas). Selon M. Quintin, "ils n'ont pas eu le même discours à l'intérieur et sur les marches"...

Selon lui, la MSAP regroupant des services jusque-là inexistantes (Pôle Emploi, la CAF...), les citoyens Ginestais se réjouissent (!) d'avoir accès à ces services...RDV est pris dans 5 ans.

Le financement de cette MSAP est en débat entre le Préfet, la Comcom (porteurs du projet) et la DDFIP. Elle pourrait s'installer... dans les locaux du CFP !!! Une réunion, ajournée par les inondations, doit être reprogrammée...

Elle ne sera pas prête au 1/1/2019.

Nous lui rappelons les échecs des MSAP de Chalabre, Belcaire et Couiza, dont les usagers se retrouvent le plus souvent (et en plus grand nombre qu'avant) au SIP de Limoux, dont l'affluence a augmenté.

Il reconnaît que ces MSAP ont échouées...

Nous lui rappelons également que LES CITOYENS PAIENT POUR CES PRESTATIONS (La DGFIP paie 50€/mois pour que la MSAP aide les contribuables à se connecter sur le site...)

3/ Sigean -> Leucate :

Les plans avant/après des locaux accueillant les transferts sont proposés. L'ISST alerte sur la taille (est-elle suffisante ?) des locaux d'archives, ainsi

que sur le ressenti des agents "récepteurs" et l'impact sur leur cadre de travail (nécessité de communiquer avec eux -et pas seulement avec les "partants" de Sigean), la taille de la salle de détente (à revoir, à équiper), et l'adaptation du mobilier aux nouvelles conditions (moins de luminosité, espaces différents, "paravent" nécessaire pour masquer le back-office aux yeux du public...

Il précise qu'il s'y intéressera physiquement (c-à-d qu'il vérifiera sur place que tout est correctement fait).

4/ Amendes -> SIP Carcassonne :

Des cycles de réunions ont eu lieu entre la direction et les chefs de service, entre les chefs de services et leurs agents... Une réunion est prévue le 16/11 avec les équipes (SIP, Amendes). La suppression du cadre A est confirmée par la direction.

Un vigile est prévu dedans et un autre dehors.

Des aménagements "de confort" sont réalisées (la clim adoucirait les moeurs...)

Selon M. Quintin, "aucun des services d'accueil Amendes transférés en SIP n'a fait l'objet d'un aménagement sécuritaire, les usagers Amendes n'étant pas plus difficiles que les autres". "S'il y a des problèmes, on les règlera"...

Il est 13h30, les débats s'éternisent et la pause méridienne est largement dépassée. Le directeur annonce que lui et son adjointe ayant une autre réunion cet après midi, ils seront absents... Ils laisseraient les OS en compagnie de M. Maynaud et Mme Girault.

A l'issue de la pause, les OS à l'unanimité annoncent que les débats ne reprendront pas aujourd'hui en l'absence d'équipe décisionnelle. La séance est donc interrompue avec demande de reconvoque ultérieure pour terminer l'OJ, soit les visites de sites sur Castelnaudary et les Amendes par tous les intervenants du CHS.



La CGT Finances Publiques et ses représentants CHSCT, ANNIE GENDRON et ERIC CIHOLAS



Si vous voulez continuer à avoir des élus CGT dans vos CAP locales (la CGT de l'Aude n'a qu'un seul élu par CAPL A, B, C !!), Comités techniques locaux (2 élus) etc, n'oubliez pas de voter aux élections professionnelles dès le 29 novembre (dernière connexion pour voter le 06 décembre à 15h45).

N'hésitez pas, contactez les collègues de la CGT Finances Publiques 11

Mél : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr

Site de la section de l'Aude: <http://www.dgfip.cgt.fr/11/>

Les compte-rendus de la CGT Aude vous intéressent ?

CAPL, CTL, CHS-CT, CDAS ...

Envoyez nous un mël à notre adresse ci-dessous afin de les recevoir sur votre boîte :

Mël : cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr